



**ÉQUIPIER
DE SECONDE
INTERVENTION**



**FORMATION
DE BASE
+
OPTION A.R.I.
& SIMULATEUR**



ESI FORMATION ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

FORMATION DE BASE + OPTION A.R.I. & SIMULATEUR

LES OBJECTIFS

- être capable de reconnaître et réagir en cas d'incendie
- être capable d'éteindre un incendie
- être capable de réaliser une mise en sécurité
- Savoir organiser l'évacuation, accueillir et guider les secours
- Réaliser une progression en milieu enfumé

LE PROGRAMME

THÉORIE

- La prévention incendie
- Notion des principes de combustion
- Identifier les procédés d'extinction
- Faire face à différents types de feux
- L'évacuation
- Le point de situation avec les secours

PRATIQUE

- Effectuer un repérage dans les locaux de l'entreprise
- Manipulation des dispositifs d'extinction
- Pratiques au sein de l'entreprise
- Atelier pédagogique et mise en situation dans un simulateur incendie

LES MODALITÉS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le taux d'encadrement de la formation est proportionnel au nombre de participants :

- 1 formateur dont le responsable pédagogique pour 6 à 12 participants pour la formation de base.
- 2 formateurs dont le responsable pédagogique pour 6 à 12 participants pour l'option A.R.I. et simulateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Pour valider la formation, le participant doit avoir acquis :

- 1 – La compétence incendie UV théorique et UV pratique
- 2 – La compétence procédés d'extinction UV théorique et UV pratique
- 3 – Savoir réaliser et mettre en œuvre : un dispositif d'extinction • un sauvetage dans un environnement enfumé • communiquer et guider les secours spécialisés

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis dans le référentiel d'évaluation est atteint.

TAUX DE RÉUSSITE **100%**

TAUX DE SATISFACTION **9,5/10** STAGIAIRES EN 2023

0 FORMATION EN 2024

SUR 12

STAGIAIRES EN 2023

INFOS

PUBLICS CONCERNÉS



Salarié présenté par son entreprise

Effectif : 6 à 12 pers.

PRÉREQUIS



Être équipier de première intervention

DURÉE



14 h

LIEU DE FORMATION



Dans les locaux de l'entreprise

Centre de formation d'incendie et de secours 17 Base aérienne de St-Agnant

TARIF DE FORMATION



Tarifs sur demande de devis conformément à la délibération du conseil d'administration

RÉFÉRENCES

RÉGLEMENTAIRES



Articles R 4227-28, R4227-29 du code du travail

Règle APSAD R6 chapitre 4 et 6

PLUS D'INFORMATION

formations-exterieures@sdis17.fr • 05 46 82 69 55

SDIS 17 • Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

ZI des 4 Chevaliers - 2 avenue Eric Tabarly - BP 60099 • 17187 Périgny cedex • www.sdis17.fr